



Répertoire des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale au Québec

Réalisé par la cellule Femmes et justice
de Trajetvi

Initiatives sociojudiciaires en violence conjugale : état des pratiques et perspectives d'avenir

Pour citer ce rapport :

Lagorse, A. et Bernier, A. (2021). Répertoire des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale au Québec. Montréal, Qc: SAS-Femmes. ISBN: 978-2-9820272-1-3

Autrices :

Andréa Lagorse, auxiliaire de recherche pour la cellule Femmes et justice

Annie Bernier, coordonnatrice de la cellule Femmes et justice

Ont collaboré à ce répertoire :

Rachel Chagnon, Professeure au département de sciences juridiques, UQAM

Marie-Marthe Cousineau, Professeure à l'École de criminologie, UdeM

Estibaliz Jimenez, Professeure au département de psychoéducation, UQTR

Louise Riendeau pour le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Manon Monastesse pour la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes,

Nathalie Matteau pour le Service Côté Cour,

Marie-Christine Michaud pour le Réseau des CAVAC,

Arlène Gaudreault pour l'Association Québécoise Plaidoyer-Victime,

Monica Dunn pour la Table de concertation en violence conjugale de Montréal

Josiane Maheu pour Relais-Femmes

Remerciements

Le document Implication du Réseau des CAVAC en matière de violence conjugale au Québec : programme de gestion du risque, initiatives psychosociauxjudiciaires, ressources (2020) a contribué à valider le recensement fait par la cellule Femmes et justice de Trajetvi et à y ajouter de nouvelles initiatives sociojudiciaires en violence conjugale non initialement identifiées. Un merci tout particulier à Marie-Christine Michaud, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC, partenaire de Trajetvi, pour le partage du document qui a servi de base au présent répertoire.

Éditeur :

SAS-Femmes

Subventionné par :



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Répertoire d'initiatives sociojudiciaires en violence conjugale du Québec : initiatives sociojudiciaires en violence conjugale : état des pratiques et perspectives d'avenir / Annie Bernier, Andrée Lagorse.

Noms: Bernier, Annie (Co-autrice de Répertoire d'initiatives sociojudiciaires en violence conjugale du Québec), auteur. | Lagorse, Andrée, auteur.

Description: Comprend des références bibliographiques et un index.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20210063173 |

Canadiana (livre numérique) 20210063181 | ISBN

9782982027213 | ISBN 9782982027206 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Femmes victimes de violence—Services—Québec (Province)—Répertoires. | RVM: Femmes victimes de violence—Droit—Québec (Province)—Répertoires. | RVMGF: Répertoires.

Classification: LCC HV1448.C3 B48 2021 | CDD 362.82/92809714—dc23

ISBN (imprimé) : 978-2-9820272-1-3

ISBN (PDF) : 978-2-9820272-0-6

Table des matières

Introduction générale	5
Programmes d'accompagnement dédiés en violence conjugale	7
Intervention sociale de liaison à la cour criminelle en Outaouais	9
Programme de traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale à Laval	13
Programme VC du CAVAC de la Montérégie	15
Service Côté Cour	17
« Tribunal spécialisé » en violence conjugale à St-Jérôme	21
Mécanismes de gestion collective des situations à haut risque	25
Carrefour sécurité en violence conjugale	27
Entente P.H.A.R.E. Jardins-Roussillon	31
Entente P.H.A.R.E. Vaudreuil-Soulanges, Suroît et Haut-Saint-Laurent	33
Groupe A-GIR	35
Projet Rabaska	37
Conclusion	41
Liste des abréviations	43
Bibliographie	45

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les années 2020 et 2021 auront été éprouvantes pour plusieurs raisons, notamment la pandémie qui, entre autres effets, a fait en sorte que les victimes de violence conjugale se sont retrouvées confinées du jour au lendemain avec leur conjoint violent et très peu de possibilités d'aller chercher de l'aide. Cette année est, parallèlement (?) conséquemment (?) marquée par un nombre foudroyant de féminicides au Québec. Au moment d'écrire ces lignes, 14 femmes ont perdu la vie aux mains de leur (ex)conjoint en moins de six mois depuis le début de l'année 2021.

Ce n'est quand même pas d'hier que la question de la sécurité des femmes et des enfants en contexte de violence conjugale est reconnue, que la relation conjugale soit présente ou passée. En 2015, l'ensemble des services de police du Québec enregistrait 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent près du tiers (30,2 %) de tous les crimes commis envers la personne (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2015). Néanmoins, il appert que moins de 30% des victimes de violence conjugale, comme seulement 5 % des victimes d'agression sexuelle, porteraient plainte (Statistique Canada, 2015). Ainsi, malgré les nombreuses avancées réalisées depuis plus d'une trentaine d'années sur le plan des connaissances, des services, et de la concertation entre organismes, beaucoup de travail reste encore à faire pour protéger les femmes victimes et les enfants exposés à la VC, et faire en sorte que les femmes aient accès à la Justice.

Parallèlement à la difficulté première d'appréhender la complexité d'une situation de VC, il appert que l'appareil judiciaire lui-même comporte plusieurs freins pour les victimes. Si plusieurs études constatent que le besoin prioritaire exprimé par les victimes consiste à recevoir un accompagnement adapté plutôt que l'issue même du processus judiciaire, ces mêmes études soulignent l'insatisfaction courante des victimes qui expérimentent le processus judiciaire (Laberge & Gauthier, 2000 ; Frenette et al. 2018). La recherche dans ce domaine fait état d'écueils chroniques entre le processus judiciaire et les attentes des femmes victimes de VC (Frenette et al. 2018).

En contrepartie, depuis plus de 35 ans, des ISJ émergent afin de pallier les enjeux que pose le recours au système judiciaire. Par initiatives sociojudiciaires en violence conjugale, nous entendons, « toutes les actions conjuguées [des] divers intervenants au moyen d'une approche multidisciplinaire [...] centrée sur l'aide et le support à la victime et sur l'encadrement du contrevenant qui auront le plus de chances de solutionner les divers maux engendrés par cette problématique complexe de la violence » (Morie, et al. 1991. p.57). Nonobstant l'absence de définition unanime, les ISJ résultent d'une rencontre entre deux modes de traitement de la VC : l'approche psychosociale des milieux de pratique et l'approche judiciaire des institutions, pour devenir une approche intégrée (Lalande, 2019 ; Samson et Veilleux , 2017).



S'impose par ailleurs le constat qu'aucune balise n'encadre ces pratiques entraînant le besoin de mieux connaître les ISJ à l'œuvre au Québec, essentiellement en vue d'identifier les bonnes pratiques et les initiatives prometteuses en la matière. Ce besoin de connaissances rejoint les intérêts du gouvernement provincial confirmés par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'améliorer le traitement judiciaire de ces violences, de sorte que les femmes qui y font appel en aient une expérience plus positive et reçoivent la protection nécessaire pour elles et pour leurs enfants, le cas échéant (Lévesque, 2019 ; Pineda, 2019).

Les travaux de la cellule Femmes et justice amènent à distinguer, à ce jour, deux grandes catégories d'ISJ, non mutuellement exclusives : celles qui ont vocation d'accompagner les victimes dans le processus judiciaire, et les mécanismes de gestion collective des situations à haut risque. Le répertoire est réparti en deux sections, en fonction des deux types d'ISJ identifiées, regroupant les différentes initiatives sociojudiciaires répertoriées à travers le Québec à l'œuvre au moment du recensement. Il importe de mentionner qu'un financement du gouvernement provincial au cours de la dernière année a permis à plus de régions de mettre en place des mécanismes de gestion collective des situations à haut risque, dans bien des cas nommés « cellules de crise ». Il conviendra de suivre l'évolution de ces nouvelles initiatives afin d'enrichir le contenu du répertoire, et préciser les ingrédients définissant les meilleures pratiques[1].

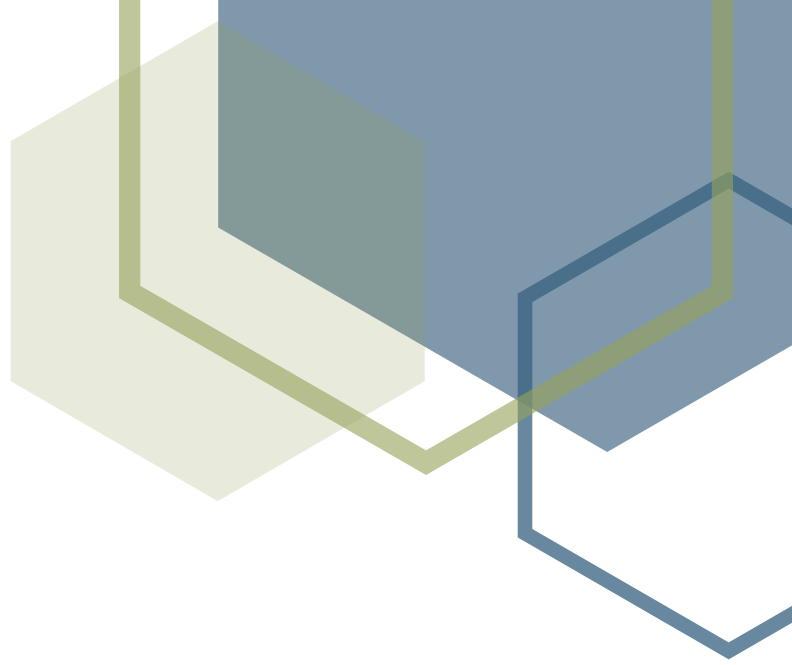
Toutes les informations contenues dans ce répertoire ont été collectées par le biais d'entrevues dirigés auprès des personnes responsables ou co-coordonnateurs des initiatives sociojudiciaires [2]. Chaque fiche a été révisée et approuvée par un ou des membres de l'initiative sociojudiciaire en question. Nous tenons, par le fait même, à remercier toutes les initiatives sociojudiciaires qui ont généreusement accepté de participer aux entrevues et à ce projet, plus largement. Sans vous, ce projet n'aurait pas été possible ! Merci également à toutes les personnes ayant participé à la création de ce répertoire, c'est grâce à notre collaboration que ce projet coconstruit répond à un besoin du terrain. Merci plus spécialement à Marie-Christine Michaud pour le Réseau du CAVAC, d'avoir partagé le document Implication du Réseau des CAVAC en matière de violence conjugale au Québec : programme de gestion du risque, initiatives psychosociauxjudiciaires du Réseau du CAVAC (2020).

Bonne lecture !

Les membres de la cellule Femmes et justice

[1] Considérant que 78 % des victimes de violence conjugale sont des femmes, nous avons fait le choix de féminiser le texte lorsque l'on parle des victimes de violence conjugale. Toutefois, bon nombre des organismes et organisations inclus dans ce répertoire interviennent auprès de toutes les victimes, peu importe le genre et l'orientation sexuelle de la personne.

[2] Nous n'avons pas obtenu le consentement d'Alerte-Lanaudière pour la publication de leur fiche, c'est pourquoi Alerte-Lanaudière ne figure pas dans cette version du répertoire.



Programmes d'accompagnement dédiés en violence conjugale



INTERVENTION SOCIALE DE LIAISON À LA COUR CRIMINELLE EN OUTAOUAIS

Historique

L'intervention sociale de liaison à la cour criminelle du CAVAC de l'Outaouais est un projet mis en place en 1997 suite à une initiative de la table de concertation en violence conjugale de Hull (Gatineau) et promu par les maisons d'aide et d'hébergement du territoire, le CAVAC, les procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales (anciennement procureur.e.s de la Couronne) et les policier.e.s. Du fait de leur intervention régionale, le projet a été confié au CAVAC qui a intégré les bureaux des procureur.e.s de la Couronne. De là s'est instaurée une pratique systématique d'intervention proactive auprès des victimes. Ce type d'intervention est maintenant offerte dans les trois palais de justice de l'Outaouais, même si le CAVAC occupe désormais un espace distinct de celui des procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales.

Fonctionnement

Dès qu'un.e procureur.e aux poursuites criminelles et pénales autorise une plainte pour une infraction commise en contexte conjugal, le service prend contact avec la victime. De là s'effectue une première intervention proactive, d'abord téléphonique, auprès de la victime. Lors de cette intervention, les intervenant.e.s informent la victime du processus qui se met en place devant la cour criminelle. Ce premier contact permet aussi de faire une évaluation des besoins de la personne victime ainsi que des répercussions que le processus peut avoir sur toutes les sphères de sa vie. Les intervenant.e.s s'informent des conditions de remise en liberté que la personne victime souhaiterait voir imposer par le tribunal pour assurer sa sécurité. Le tout est ensuite transmis au procureur.e avec le consentement de la personne victime. Depuis la création d'une équipe de procureur.e.s dédiés en matière de violence conjugale, une rencontre avec la victime est organisée systématiquement après la comparution lors de laquelle sont présents le.a procureur.e,

À propos

...

Type d'ISJ : programme d'accompagnement dédié en VC

Année de mise en service : 1997

Territoire desservi : Outaouais

Mission : offrir aux victimes de VC une plus grande sécurité et un soutien plus adapté lorsqu'elles sont confrontées au processus judiciaire, leur fournir toute l'information relative au processus de concert avec les procureur.e.s au dossier, faire l'évaluation de leurs besoins à la suite de la plainte et les référer vers les ressources adaptées.

Jours dédiés : ☐ NON

Procureurs dédiés : ☒ OUI

Salle dédiée : ☐ NON

Contact :
Kathleen Dufour
Directrice générale
CAVAC de l'Outaouais
kathleen.dufour@cavacoutaouais.ca



un.e intervenant.e du CAVAC et souvent un.e policier.e. La personne victime est ainsi entourée d'une équipe dont les membres ont chacun leur mandat, et agissent ensemble dans le but d'apaiser ses inquiétudes en regard du processus judiciaire et pour trouver la meilleure orientation possible pour le cheminement du dossier devant le tribunal. Les rencontres permettent également de faire une évaluation des risques précisant la situation de la personne victime concernant sa sécurité ainsi que l'historique et la fréquence des incidents de violence.

Services

Le CAVAC de l'Outaouais accompagne les personnes victimes tout au long du processus judiciaire. L'ensemble des intervenant.e.s sont formés spécifiquement en regard de la problématique de violence conjugale. En plus des interventions avec la personne victime avant et après la comparution de l'accusé, l'accompagnement inclut un important travail de référence vers les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou tout autre organisme pouvant offrir de l'aide à la personne victime. Un suivi de la part du CAVAC lui est également offert tout du long du processus judiciaire, que ce soit pour la préparation au témoignage ou après le verdict et la sentence et, le cas échéant, lors de la libération de l'agresseur. Quelle que soit l'issue du dossier, les personnes victimes peuvent bénéficier de l'accompagnement des intervenant.e.s, et ce, même si elles ne désirent plus poursuivre les procédures judiciaires ou si elles souhaitent modifier les conditions liées aux contacts avec la personne accusée. Le CAVAC offre aussi du soutien en regard des différents droits et recours disponibles, notamment en lien avec l'indemnisation des victimes d'acte criminel (IVAC).

Partenaires

Les principaux partenaires de cette initiative sont :

- le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
- les services de police du territoire
- le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
- les maisons d'aide et d'hébergement du territoire
- la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

Clientèle visée

Le service de l'intervention sociale de liaison à la cour criminelle du CAVAC de l'Outaouais est offert à toutes les personnes victimes de violence conjugale dès le début de la poursuite judiciaire criminelle.



Apport spécifique de l'organisme

Dans l'optique d'accompagner et d'aider les victimes de violence conjugale, l'organisme offre une large compréhension du processus judiciaire criminel et de l'accès aux droits et aux recours pour les personnes victimes. Un bon nombre de personnes victimes ne sont pas toujours à l'aise avec le système de justice ou souhaitent retirer leur plainte. L'objectif de l'intervention sociale de liaison est d'accompagner la personne victime et de l'aider à prendre une décision éclairée en lui fournissant les informations justes en regard du processus qui la concerne. Il est aussi question de mettre en place des filets de sécurité afin de protéger au mieux l'intégrité physique et psychologique de la personne victime. Les interventions visent à créer un ancrage, une relation de confiance avec la personne victime pour que celle-ci se sente entendue au sein d'un processus qui la concerne et n'hésite pas à contacter les ressources appropriées au besoin.

PROGRAMME DE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS DE VIOLENCE CONJUGALE À LAVAL

Historique

En avril 2019, un projet pilote est mis en place dans le district de Laval afin d'améliorer le traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale. Le principal objectif est d'accompagner les personnes victimes de violence conjugale dans le processus judiciaire. Le DPCP sollicite l'aide du CAVAC relativement à l'évaluation du risque d'homicide, l'élaboration d'un filet de protection et la recommandation aux procureur.e.s du plan d'intervention approprié dans les circonstances.

Fonctionnement

Plusieurs intervenant.e.s du CAVAC travaillent directement au sein des bureaux du Service de police de Laval. Ceux-ci entrent en contact avec les personnes victimes de violence conjugale 24 à 48 heures après un événement ayant nécessité une intervention policière. Ensuite, une équipe du CAVAC dédiée à la violence conjugale prend le relais et accompagne la victime lors de la comparution ou de l'étape pro-forma. Le CAVAC peut offrir un soutien psychosocial aux victimes de violence conjugale, mais il peut également les référer au besoin aux ressources adaptées à leur situation, notamment les maisons d'hébergement. La victime est informée des services à sa disposition. Les intervenant.e.s font une évaluation avec la victime de sa situation générale, des risques auxquels elle peut faire face, de ses besoins et de ses attentes par rapport au système de justice. Par la suite, un retour est effectué au procureur.e des poursuites criminelles et pénales (PPCP) pour l'aider dans le traitement du dossier.

Services

Cette initiative spécifique en violence conjugale propose un suivi judiciaire aux personnes victimes. Les intervenant.e.s contactent la personne victime à chaque étape du processus si elle le

À propos

...

Type d'ISJ : programme d'accompagnement dédié en VC

Année de mise en service : 2020

Territoire desservi : Laval

Mission : ce projet pilote a pour mission d'accompagner et d'informer les victimes de violence conjugale dans le cadre du processus judiciaire qui les concerne, de les orienter vers les ressources spécialisées, de les informer sur les droits et recours des victimes et d'évaluer leurs besoins.

Jours dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Procureurs dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Salle dédiée : ☐ OUI ☒ NON

Contact :
Sabrina Tessier
Directrice clinique
CAVAC de Laval
sabrina.tessier@cavaclaval.com



souhaite afin de l'informer de l'avancement des procédures. Le CAVAC offre également une préparation au témoignage pour les personnes victimes qui vise à les familiariser avec les procédures, les décisions du procureur.e.s, le langage juridique ou encore le droit à l'indemnisation pour que celle-ci soit le plus à l'aise possible. Un accompagnement au tribunal, du soutien psychosocial et de l'assistance technique sont aussi offerts, notamment pour remplir la déclaration de la victime, document primordial puisqu'il s'agit d'une façon pour la personne victime d'être impliquée dans le processus judiciaire.

Partenaires

Le programme de traitement judiciaire des dossiers de VC de Laval se réalise principalement en partenariat avec le DPCP ainsi que le service de police de Laval. L'organisme fait également un grand travail de référence vers les organismes lavallois, notamment les maisons d'hébergement du territoire.

Clientèle visée

Les services du programme de traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale de Laval est offert à toutes les personnes victimes de violence conjugale dont la situation a fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Apport spécifique de l'organisme

L'apport spécifique de cette initiative sociojudiciaire se trouve principalement dans l'accompagnement judiciaire. Les intervenant.e.s informent le plus possible les personnes victimes sur le processus judiciaire, leurs droits et les ressources à leur disposition, en visant à ce que celles-ci se sentent écoutées, intégrées au processus et à même de prendre une décision éclairée. De plus, les personnes victimes peuvent entrer en contact avec un.e procureur.e tout de suite après un acte criminel, ce qui leur apporte un sentiment de sécurité. L'organisme a un accès privilégié aux informations concernant la personne victime et communique régulièrement avec les procureur.e.s ce qui permet de prendre les meilleures décisions en regard d'un dossier de violence en contexte familial.

PROGRAMME VC DU CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE

Historique

En 2014, le programme VC de la Montérégie a été mis en place tout d'abord à Longueuil grâce à une initiative du palais de justice de la ville. Ce programme a par la suite été implanté dans quatre autres districts judiciaires de la région, à savoir Valleyfield en 2018, Saint-Jean-sur-Richelieu en 2019, Saint-Hyacinthe en 2020 et Sorel-Tracy en 2021.

Fonctionnement

Dans le cadre du programme VC, les intervenant.e.s vont rencontrer toutes les personnes victimes de violence conjugale qui ont été convoquées à la cour suite au dépôt d'une plainte auprès des services policiers. Lors de cette rencontre, les intervenant.e.s vont expliquer à la personne victime la manière dont les procédures vont se dérouler et vont l'encourager à nommer les choses qu'elle considère importantes, ses besoins et ses attentes vis-à-vis du processus judiciaire. L'objectif du programme VC est de raccourcir les délais entre la comparution et l'issue finale du dossier et de bien cerner les intentions de la personne victime suite aux explications données par l'intervenant.e sur les possibilités qui peuvent être offertes dans le dossier. Ce processus permet de faciliter le parcours de la personne victime tout au long du processus judiciaire et de la sécuriser dans sa décision, quelle qu'elle soit. À la suite de la première rencontre, les intervenant.e.s font des recommandations aux procureur.e.s en s'appuyant sur les volontés de la personne victime concernant les mesures à mettre en place. Jusqu'à l'issue des procédures, que ce soit un plaidoyer de culpabilité, un engagement de ne pas troubler l'ordre public (article 810 du code criminel) ou un procès, les personnes victimes peuvent être rencontrées à quelques reprises à des dates fixées par les avocats. L'objectif est de s'informer de leur situation et de voir si des changements sont survenus depuis le début des procédures. Cela permet par la même occasion à la personne victime de suivre le cours des procédures judiciaires.

À propos

...

Type d'ISJ : programme d'accompagnement dédié en VC

Année de mise en service : 2014

Territoire desservi : Montérégie

Mission : mettre les victimes au cœur du processus judiciaire en apportant un encadrement individualisé aux dossiers criminels de nature conjugale en tenant compte du lien qui unit ou unissait la victime et l'agresseur qui sont souvent peu familiers avec le système judiciaire.

Jours dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Procureurs dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Salle dédiée : ☒ OUI ☐ NON

Contact :
Catherine Cartier
Directrice générale
CAVAC de la Montérégie
directiongenerale@cavacmonteregie.com



Services

Les intervenant.e.s du CAVAC offrent un accompagnement sociojudiciaire aux personnes victimes de violence conjugale. Les intervenant.e.s soutiennent également les personnes victimes dans l'ensemble des démarches qui entourent le processus, notamment les demandes auprès de l'IVAC. Les intervenant.e.s du CAVAC offrent en outre de l'intervention, du suivi et du soutien psychologiques aux personnes victimes. Les intervenant.e.s évaluent leurs besoins et les réfèrent si nécessaire. Les intervenant.e.s du CAVAC sont responsables d'informer les personnes victimes aux différentes étapes du processus judiciaire et de les appeler lorsque le conjoint ou l'ex-conjoint est libéré ou non suite à l'enquête sur remise en liberté. Dans le cas où le conjoint ou l'ex-conjoint est remis en liberté, l'intervenant.e va vérifier que la personne victime a un filet de sécurité pour assurer sa protection.

Partenaires

Les programmes VC travaillent principalement avec les partenaires suivants :

- le DPCP
- les services de police (6 corps de police de la Montérégie)
- les maisons d'hébergement du territoire
- les 3 CISSS (centres intégrés de santé et de services sociaux) du territoire
- les mécanismes de gestion collective des situations à haut risque (P.H.A.R.E. et ÉCLAIR)

Clientèle visée

Les services des programmes VC en Montérégie s'adressent à toutes les personnes victimes de violence conjugale convoquées à la cour dans le cadre d'une poursuite judiciaire.

Apport spécifique de l'organisme

En vertu de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice, les intervenant.e.s ont un accès privilégié à l'ensemble de l'information judiciaire et ont également accès au site des procureur.e.s des poursuites criminelles et pénales, ce qui leur permet d'avoir accès aux coordonnées des victimes afin de pouvoir les joindre. Le CAVAC de la Montérégie est également spécialisé en intervention post-traumatique, tous les intervenant.e.s sont formés à la problématique de la violence conjugale ce qui leur permet de diminuer les risques que les victimes vivent de telles séquelles. Finalement, le CAVAC offre du soutien et de l'accompagnement aux personnes victimes de violence conjugale. La présence des intervenant.e.s lors des procédures peut être rassurante et créer un sentiment de sécurité et d'apaisement pour les personnes victimes, notamment lorsque celles-ci ont des questionnements ou des doutes.

SERVICE CÔTÉ COUR

Historique

Côté Cour est un service relevant du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Grâce à une collaboration entre les procureur.e.s des poursuites criminelles et pénales et le Centre des services sociaux de l'époque, le service a vu le jour en 1986 à la Cour municipale de Montréal et un autre point de service a été mis en place en 1997 à la Cour du Québec. Ce service est le premier à combler les besoins des victimes de violence conjugale en matière d'accompagnement sociojudiciaire, notamment en fournissant des explications sur le fonctionnement judiciaire ainsi qu'en offrant, dans le palais de justice, un espace en retrait de l'accusé pour que les victimes puissent se sentir en sécurité.

Fonctionnement

Dès qu'une plainte concernant un dossier de VC est autorisée devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, la victime est automatiquement référée aux services de Côté Cour. Toutes les victimes sont rencontrées systématiquement à un moment ou l'autre des procédures. Les services de Côté Cour sont intégrés directement au processus judiciaire, ainsi les victimes n'ont pas besoin de rentrer d'elles-mêmes en contact avec l'organisme. L'objectif principal est d'accompagner les victimes tout au long du processus judiciaire qui les concerne et d'évaluer chacune des situations afin d'identifier le niveau de risque qu'elles représentent pour elles et pour leur entourage.

Services

Les services de Côté Cour sont divisés en quatre volets principaux. D'abord, à la suite de l'audience sur la remise en liberté de l'accusé, le Service va effectuer une intervention téléphonique avec la victime lors de laquelle celle-ci est informée des conditions de remise en liberté du ou de l'ex conjoint. Cette première intervention est également l'occasion de faire une évaluation de la situation générale de la victime, de mettre en place des scénarios de protection, de lui transmettre des

À propos

...

Type d'ISJ : programme d'accompagnement dédié en VC

Année de mise en service : 1986

Territoire desservi : Montréal

Mission : accompagner les victimes de violence conjugale et/ou intrafamiliale à travers le processus judiciaire en leur offrant une aide clinique, en évaluant leur situation et le risque, en les informant de leurs droits et en mettant en place des moyens pour que le système judiciaire réponde adéquatement à leurs besoins.

Jours dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Procureurs dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Salle dédiée : ☒ OUI ☐ NON

Contact :
Nathalie Matteau
Spécialiste en activités cliniques
Côté Cour



informations sur le processus judiciaire et de la référer au besoin à une aide professionnelle adaptée. À ce stade des procédures, aucune information n'est transmise au procureur.e de la poursuite. Toutefois, dans certaines situations très spécifiques, il est possible de transmettre des informations au procureur.e, à la demande de la victime, afin de s'assurer qu'il ou elle soit mis au courant d'éléments cruciaux pour la sécurité de la victime. Ensuite, aux dates d'audience à la cour, une rencontre d'évaluation est planifiée entre la victime et un.e intervenant.e de Côté Cour. Cette dernière évalue les besoins de la victime ainsi que le niveau de risque qui la concerne et lui transmet des informations pertinentes relativement à sa situation. Après chaque rencontre, l'intervenant.e fait une recommandation au procureur.e en lien avec son évaluation du risque et de la dangerosité afin que la solution judiciaire soit la plus adaptée possible à la situation de la victime. Lorsque qu'une victime souhaite poursuivre les démarches judiciaires et témoigner à la cour, les intervenant.e.s de Côté Cour peuvent, à la demande, fixer une rencontre avec elle afin de la préparer à la journée du témoignage. Finalement, Côté Cour offre des formations et du soutien aux partenaires en ce qui concerne la violence conjugale en contexte judiciaire.

Partenaires

Côté Cour travaille principalement en collaboration avec le directeur des poursuites criminelles et pénales et la direction des poursuites pénales et criminelles de la cour municipale ainsi que le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). Selon les besoins, Côté Cour travaille également avec les différents centre locaux de services communautaires (CLSC) de l'île de Montréal, les maisons d'aide et d'hébergement du territoire, la DPJ, le CAVAC et l'IVAC, les organismes communautaires montréalais, les services de probation et les services correctionnels.

Clientèle visée

Côté Cour est un Service qui s'adresse à toutes les victimes de violence conjugale et intrafamiliale sur l'île de Montréal dont la situation a fait l'objet d'une plainte aux policier.e.s et dont le dossier a été soumis à la Cour municipale ou à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

Apport spécifique de l'organisme

La principale spécificité de Côté Cour est le fait que le Service se situe directement en milieu judiciaire et qu'il fait partie intégrante du processus pour l'ensemble des victimes de violence conjugale dont le dossier a été judiciairisé à Montréal. Cette structure permet de rejoindre des personnes qui ne demandent d'elles-mêmes aucune aide et qui parfois n'identifient pas clairement leur situation comme étant de la violence conjugale. Le fait que chaque situation soit évaluée spécifiquement et que l'intervenant.e ait accès aux informations fournies dans le rapport de police permet de faire une évaluation en profondeur du niveau de risque, et sert même de levier d'intervention - surtout dans le cas où la victime ne reconnaît pas la violence et ne donne plus accès aux événements en rencontre. Les différents services offerts par Côté Cour permettent



d'orienter le.a procureur.e pour que la solution judiciaire choisie soit le plus possible arrimée aux besoins des victimes et à leur protection. Du côté des victimes, il s'agit d'une porte d'entrée vers les différentes ressources d'aide. Les différents services de Côté Cour permettent de les tenir informées des procédures, d'augmenter leur sécurité et de parler librement de leur situation à des intervenant.e.s qualifiés.

« TRIBUNAL SPÉCIALISÉ » EN VIOLENCE CONJUGALE À SAINT-JÉRÔME

Historique

Le « tribunal spécialisé » en violence conjugale (TSVC) de Saint-Jérôme a été mis en place en 2018 grâce à une initiative des procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales en collaboration avec les juges et le CAVAC des Laurentides. L'objectif était de mettre sur pied un tribunal spécialisé permettant d'humaniser le système judiciaire pour les victimes de violence conjugale. Le rôle du CAVAC a toujours été d'accompagner les personnes victimes dans le cadre des procédures judiciaires et le tribunal spécialisé permet une collaboration étroite avec les procureur.e.s pour maximiser les deux volets de l'intervention, juridique et psychosocial. Le CAVAC a ainsi comme mandat de faire un état de situation écrit avec la personne victime ainsi que d'offrir un accompagnement à la cour. Afin de mener à bien ce projet, une salle de cour est dédiée aux causes de violence conjugale, trois jours par semaine.

Fonctionnement

Lorsqu'une plainte pour une infraction commise en contexte de violence conjugale est autorisée par les procureur.e.s, les agent.e.s d'intervention du CAVAC contactent la personne victime par téléphone dans le but de l'informer que la plainte est autorisée, de répondre à ses questions, de faire l'évaluation de ses besoins, de lui présenter les services de l'organisme et de toutes autres ressources pertinentes à sa situation. Elles prennent également le temps de lui expliquer le fonctionnement du processus judiciaire dans le cadre du TSVC. Dans le déroulement des étapes du processus judiciaire à la cour, lorsque le premier pro-forma a lieu, les agent.e.s d'intervention contactent la personne victime pour compléter avec elle un état de situation qui résumera ses besoins, ses craintes et les conséquences que la violence a pu avoir sur sa vie. Toutes ces informations sont rassemblées dans un formulaire qui est remis au procureur.e, avec l'autorisation de la personne victime, afin que celui ou celle-ci ait une vision psychosociale tout autant que

À propos

...

Type d'ISJ : programme d'accompagnement dédié en VC

Année de mise en service : 2018

Territoire desservi : Laurentides

Mission : accompagner le mieux possible et de manière personnalisée les personnes victimes de violence conjugale à travers le processus judiciaire.

Jours dédiés : ☒ OUI ☐ NON

Procureurs dédiés : ☐ OUI ☒ NON

Salle dédiée : ☒ OUI ☐ NON

Contact :

Julie Bourbeau
Directrice clinique
CAVAC des Laurentides
jbourbeau.cavac.lau@gmail.com



juridique de la situation. Les agent.e.s d'intervention au TSVC sont occasionnellement présentes lors des rencontres pro-forma entre la victime et le.a procureur.e.

Services

Les agent.e.s d'intervention au TSVC font principalement de l'accompagnement à la Cour en soutien aux personnes victimes de violence conjugale en plus de dresser un portrait psychosocial de leur situation, en collaboration avec les procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales. Lors des rencontres entre le.a procureur.e et la victime, les agent.e.s d'intervention ont pour rôle de rassurer les personnes victimes et de répondre à leurs questions en regard du processus judiciaire et de vulgariser les informations qui leurs sont transmises. Certaines fois, l'agent.e d'intervention se joint à cette rencontre, mais ce service reste limité par manque de ressources. L'organisme prépare les victimes au témoignage lorsque cela est requis. Parmi les trois journées de Cour dédiées, une est réservée aux personnes victimes qui témoignent. Les agent.e.s d'intervention au TSVC réfèrent également les victimes aux maisons d'aide et d'hébergement si besoin et peuvent également leur offrir un suivi psychosocial pouvant aller jusqu'à sept rencontres. Les agent.e.s d'intervention font tout pour que les victimes ressortent du processus judiciaire en ayant l'impression d'avoir progressé dans leur cheminement.

Partenaires

Les principaux partenaires qui actualisent le TSVC sont les suivants :

- les procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales
- les juges
- le CAVAC des Laurentides

Les principaux partenaires qui peuvent également être appelé à intervenir auprès de ces personnes victimes via leurs propres services sont les suivants :

- les enquêteurs de police
- les maisons d'aide et d'hébergement du territoire
- SOS violence conjugale

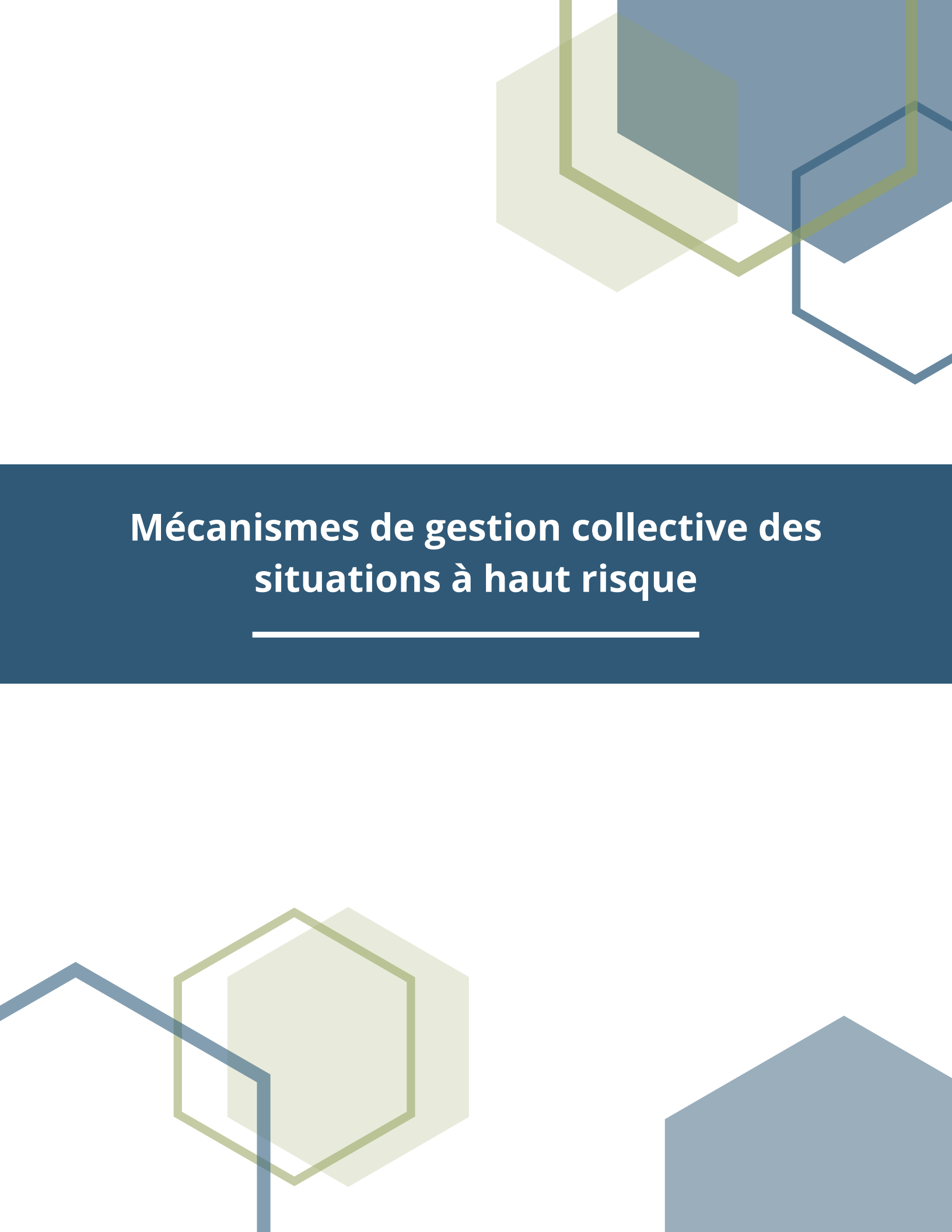
Clientèle visée

Les services du TSVC sont offerts à toutes les personnes victimes de violence conjugale ayant déposé une plainte.



Apport spécifique de l'organisme

Le TSVC se démarque notamment grâce à la grille d'état de situation utilisée dans l'ensemble des dossiers de violence conjugale. Cette grille permet au procureur.e de connaître l'aspect psychosocial d'un dossier et de prendre les meilleures orientations possibles en regard des aspects juridiques et psychosociaux caractérisant une situation de violence en contexte conjugal. De plus, les locaux du TSVC au palais de justice permettent d'offrir aux victime un lieu fermé et sécuritaire dans lequel elles peuvent échanger librement avec les agent.e.s d'intervention. Une telle initiative permet également aux personnes victimes de s'exprimer et de faire valoir leur point de vue, notamment auprès des procureur.e.s. Cela permet aussi aux agent.e.s d'intervention de déceler les besoins de la personne victime et de s'assurer qu'elle a les services les plus adéquats pour elle.



Mécanismes de gestion collective des situations à haut risque

CARREFOUR SÉCURITÉ EN VIOLENCE CONJUGALE (CSVC)

Historique

Le Carrefour sécurité en violence conjugale est né au début des années 2000 en Mauricie grâce à une initiative d'une maison d'hébergement du territoire, La Séjournelle. Le décès d'une femme victime de violence conjugale connue des services a amené les acteurs concernés à se concerter et à développer des réflexions sur le processus de domination conjugale et l'évaluation des risques pour la sécurité en contexte de violence conjugale. Le développement, l'élaboration et la validation de l'outil d'évaluation se sont échelonnés de 2004 à 2010 en partenariat avec les milieux de l'intervention psychosociale, judiciaire et universitaire. La grille Vigie-VC basée sur des indicateurs actuariels, cliniques et scientifiques permet de soutenir le jugement clinique des intervenant.e.s dans l'évaluation de la sécurité de la victime et de ses proches dont le conjoint ou ex-conjoint. Le CSVC est présent en Mauricie, dans le Bas-Saint-Laurent, dans la Capitale-Nationale (Québec-Métro et en implantation à Portneuf et Charlevoix), en implantation en Chaudière-Appalaches, en début d'implantation dans le Centre-du-Québec (Artabaska-Érable et Nicolet-Yamaska-Bécancour) et en Côte-Nord (La Manicouagan).

Fonctionnement et services

Le CSVC est un organisme communautaire dont l'équipe est chargée principalement d'organiser les rencontres entre les acteurs du terrain (les partenaires), de les soutenir, si besoin, dans l'évaluation et la gestion des risques et de mettre à jour les connaissances. Le fonctionnement du CSVC diffère légèrement d'une région à l'autre mais l'objectif reste le même : assurer une collaboration efficace dans le but de gérer le mieux possible les situations à risque en matière de violence conjugale. Le CSVC fonctionne selon une double modalité. Dans un premier temps, lorsqu'un organisme partenaire identifie une situation à risque, celui-ci peut contacter un ou quelques autre(s) organisme(s) pour

À propos

...

Type d'ISJ : mécanisme de gestion collective des situations à haut risque

Année de mise en service : projet début des années 2000 et organisme communautaire en 2011

Territoire desservi : Mauricie, Bas-Saint-Laurent, Capitale Nationale

Mission : améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et celle de leurs proches, incluant le conjoint violent. Il soutient et favorise la mobilisation d'organisations dans le développement d'un partenariat intégrant l'évaluation de la sécurité et la mise en place d'actions intersectorielles cohérentes et concertées.

Contact :
Karine Messier-Newman
Coordonatrice clinique et scientifique
kmessiernewman@csvc.ca
Marie-Michelle Delisle
Coordonnatrice administrative
mmdelisle@csvc.ca



valider son évaluation ou mettre en place des mesures de sécurité. Le CSVC fournit et met à jour une liste des personnes-ressources attitrées au CSVC, qui ont été formées à l'évaluation des risques et avec qui l'organisme peut communiquer dans tous les services partenaires. Ces communications peuvent se faire avec ou sans échange de données nominatives, dépendant du niveau de risque présent. Dans le cas d'une situation plus complexe, l'organisme peut faire appel à l'équipe du CSVC pour valider son évaluation des risques et au besoin pour organiser une rencontre avec d'autres organisations. Ainsi, si plusieurs intervenant.e.s sont requis pour évaluer la situation et mettre en place les mesures de sécurité efficaces, une rencontre multipartenaires ou une cellule de crise peut être déclenchée. Sur certains territoires, la cellule est composée des personnes déjà impliquées au dossier auxquelles s'ajoutent les partenaires qui pourraient faire une différence dans la situation donnée. Sur d'autres territoires, la cellule de crise est toujours composée des mêmes partenaires, quelle que soit la situation, auxquels on ajoute les personnes impliquées au dossier. En se basant sur la grille Vigie-VC, qui tient compte de la dynamique conjugale au sein du couple, les partenaires du CSVC peuvent mettre en place différents filets de sécurité en fonction de la situation afin de garantir le plus possible la sécurité de la victime, de ses proches et de son conjoint ou ex-conjoint. Cela peut être l'hébergement de la femme, l'implication de la DPJ au dossier ou encore la vérification de la situation de l'agresseur et un suivi plus rapproché du plan d'intervention déterminé par le CSVC. La grille d'évaluation des risques ne se suffisant pas à elle-même, le CSVC donne plusieurs formations aux différents partenaires, notamment une de deux jours sur l'évaluation et la gestion des risques et une d'une journée sur la levée de la confidentialité et le du secret professionnel en cas de danger. De plus, pour favoriser une meilleure connaissance des partenaires régionaux entre eux et faciliter l'utilisation des outils et mécanismes mis à leur disposition, le CSVC organise dans chacune des régions, trois rencontres statutaires des personnes-ressources et une rencontre annuelle des personnes en autorité.

Coordonnateurs

Le CSVC met à la disposition des partenaires du modèle deux coordonnatrices qui peuvent les soutenir et organiser les activités de formation et de partenariat.

Partenaires

Le CSVC travaille principalement avec :

- les maisons d'hébergement du territoire et les centres d'aide pour femmes
- les services de police (police municipale et SQ)
- le CAVAC
- les établissements de détention, les services de probation, les maisons de transition et la Commission québécoise des libérations conditionnelle (CQLC)
- les organismes pour hommes ayant des comportements violents
- les procureur.e.s aux poursuites criminelles et pénales
- la DPJ



- les CISSS/CIUSSS
- les centres de crise et de prévention du suicide

Clientèle visée

Le CSVC intervient auprès des victimes de violence conjugale par le biais des intervenant.e.s des différents organismes partenaires.

Apport spécifique de l'organisme

Le CSVC diffère des autres organismes de gestion collective des situations à haut risque notamment grâce à la présence d'une équipe qui accompagne les acteurs sur le terrain, dans différentes régions du Québec. L'objectif étant que ces acteurs soient le plus autonomes possibles, cette équipe organise et développe des formations, organise les rencontres partenariales, rédige les procès-verbaux, discute des idées évoquées par les différents partenaires, relève les bonnes pratiques sur les différents territoires et assure un partage des informations et des structures. Elle aide également dans l'évaluation et la gestion des risques, les pistes d'action et les stratégies à adopter selon les situations. Le CSVC s'appuie également sur le processus de domination conjugale, concept se rapprochant du contrôle coercitif, afin de comprendre les situations de violence conjugale, comment elles évoluent et quels sont les dangers spécifiques entourant la victime, ses proches et son conjoint ou ex-conjoint.

ENTENTE P.H.A.R.E. JARDINS-ROUSSILLON

Historique

L'Entente P.H.A.R.E. Jardins-Roussillon a été mise sur pied en 2013 par les membres de la table de concertation en violence conjugale, le Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes des Jardins-Roussillon. Cette Entente est née d'un besoin grandissant de se doter de mécanismes de gestion et de prévention des situations à risque d'homicide conjugal ou intrafamilial sur le territoire.

Fonctionnement et services

Lorsqu'une situation à risque est identifiée, l'Entente fonctionne en deux temps. Premièrement, l'intervenant.e qui a identifié la situation à risque fait une concertation intra-organisme afin de valider avec les autres membres de son organisation si tous les facteurs de risque sont présents. S'il ou elle identifie un risque suffisamment élevé, l'intervenant.e qui porte le dossier peut contacter un référent pour mettre en place une concertation inter-organismes. Lors de la concertation, si une situation à haut risque est effectivement identifiée, une cellule de crise peut être déclenchée. Tous les intervenant.e.s membres de l'Entente sont interpellés pour participer à la cellule et discuter de la situation à risque. Chaque organisme partenaire a une personne répondante principale. Lorsque l'invitation à la cellule de crise est envoyée, le territoire et la problématique sont spécifiés et on s'assure que les membres essentiels au dossier sont présents. Dans un premier temps, la cellule de crise se déroule sans données nominatives puis, les partenaires décident ensemble si la situation constitue un danger immédiat et nécessite une levée de la confidentialité. Le cas échéant, l'objectif est d'essayer de mettre en place des mesures de protection concertées afin d'assurer la sécurité de la famille. L'Entente prévoit également un suivi en offrant la possibilité de mettre en place une deuxième cellule de crise si la situation s'intensifie. Toutefois, la plupart du temps, les mesures mises en place lors de la première cellule permettent de diminuer le niveau de dangerosité. Dans ce cas, un suivi est effectué par courriel auprès des partenaires.

À propos

...

Type d'ISJ : mécanisme de gestion collective des situations à haut risque

Année de mise en service : 2013

Territoire desservi :
Montérégie-Ouest

Mission : l'Entente de collaboration P.H.A.R.E. a été élaborée afin de prévenir les homicides conjugaux et intrafamiliaux, et de favoriser le partage d'expertise entre les partenaires qui desservent le territoire Jardins-Roussillon. L'Entente prévoit que lorsqu'une situation à risque est identifiée, tous s'engagent à se mobiliser afin d'agir efficacement pour assurer la sécurité des personnes.

Contact :
Rachel Fortin
Chargée de projet PHARE
ententephare@lare-source.org
La Re-Source
direction@lare-source.org
AVIF
avif@bellnet.ca



Coordonnateurs

L'Entente P.H.A.R.E. Jardins-Roussillon est coordonnée par une chargée de projet.

Partenaires

L'ensemble des partenaires de l'Entente P.H.A.R.E. font également partie du Réseau des partenaires contre les violences faites aux femmes de Jardins-Roussillon. À cela s'ajoute d'autres partenaires pertinents pour le fonctionnement de l'Entente. On peut nommer par exemple :

- les maisons d'aide et d'hébergement du territoire
- les services de police (municipaux et SQ)
- le CAVAC
- le DPCP
- les organismes communautaires du territoire
- la DPJ
- le CLSC

Clientèle visée

L'Entente P.H.A.R.E. Jardins-Roussillon intervient auprès des victimes de violence conjugale et intra-familiale, des conjoints ayant des comportements violents ainsi que de l'ensemble des partenaires signataires de l'Entente.

Apport spécifique de l'organisme

L'Entente P.H.A.R.E. permet aux victimes d'avoir un accès plus rapide aux services d'aide, notamment en priorisant les demandes dans le cadre de la mise en place de filets de sécurité. Tous les organismes partenaires se sont également engagés à mettre de l'avant des services plus rapides. De plus l'Entente prévoit deux formations annuelles aux différents intervenant.e.s afin de toucher le plus grand nombre possible et de transmettre les informations essentielles pour garantir un fonctionnement homogène entre les partenaires.

ENTENTE P.H.A.R.E. VAUDREUIL-SOULANGES, SUROÎT ET HAUT-SAINT-LAURENT

Historique

S'inspirant du modèle A-GIR (Laval), l'Entente de collaboration P.H.A.R.E. a été élaborée en collaboration avec madame Christine Drouin, anciennement affiliée au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Cette dernière a conçu de nouveaux outils dans le but de soutenir les intervenant.e.s afin que ceux-ci puissent venir en aide aux personnes pouvant trouver en danger, susceptibles de commettre ou de subir un homicide en contexte conjugal et familial.

Fonctionnement et services

L'Entente P.H.A.R.E. Vaudreuil-Soulanges, Suroît et Haut-St-Laurent travaille en partenariat avec une dizaine d'acteurs sur le terrain qui ont adhéré à l'Entente de collaboration pour la gestion des risques d'homicides conjugaux et intrafamiliaux. Dans chaque organisation, un répondant est désigné afin de participer aux deux rencontres statutaires annuelles des partenaires de l'Entente et d'être en mesure d'évaluer les besoins de son milieu en matière de formation. L'Entente P.H.A.R.E. fonctionne selon deux niveaux de risque. Le premier niveau correspond aux situations à risque moyen ou élevé d'homicide intrafamilial. Dans ces cas-là, les partenaires mettent en place des mécanismes de collaboration concertés sans levée de confidentialité. Le second niveau correspond aux situations à risque sérieux de mort ou de blessures graves qui suscitent un sentiment d'urgence. Ces cas sont alors pris en charge par une cellule d'intervention rapide lors de laquelle la confidentialité est automatiquement levée en vertu de la loi afin de mettre en place des filets de sécurité pour assurer la protection des personnes impliquées. N'importe quel intervenant.e, dans l'exercice de ses fonctions peut détecter une situation qui présente un risque sévère en matière de violence conjugale et intrafamiliale. Il peut alors, après avoir consulté son répondant institutionnel ainsi qu'un autre acteur du terrain,

À propos

...

Type d'ISJ : mécanisme de gestion collective des situations à haut risque

Année de mise en service : 2013

Territoire desservi :
Montérégie

Mission : développer une intervention rapide et concertée dans les situations à haut risque d'homicide intrafamilial, se mobiliser afin d'agir efficacement pour assurer la sécurité des personnes lors de situations à risque, actualiser les pratiques en matière de prévention des homicides intrafamiliaux, initier la concertation à tous les niveaux et se doter de nouveaux mécanismes de collaboration.

Contact : L'organisme Via l'anse a été désigné en 2020-2021 comme mandataire des partenaires pour agir auprès du Secrétariat à la condition féminine.
(450) 370-3200



déclencher une cellule de crise. Dans ce cas, tous les partenaires se réunissent dans un très court délai afin de mettre en place des actions concertées pour limiter les risques d'homicides.

L'Entente P.H.A.R.E. offre également une formation de deux jours aux répondants institutionnels ainsi qu'aux intervenant.e.s de chaque organisme partenaire portant sur les facteurs de risque, l'intervention auprès des victimes, l'intervention auprès des personnes à risque de commettre un homicide et sur le fonctionnement de l'Entente de collaboration.

Coordonnateurs

- Le Comité violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulanges
- La Table de concertation sur la violence conjugale et sexuelle du Beauharnois-Salaberry
- Le Comité violence conjugale et agression sexuelle du Haut-Saint-Laurent

Partenaires

L'Entente P.H.A.R.E. Vaudreuil-Soulanges, Suroît et Haut-St-Laurent réunit les partenaires suivants:

- les procureur.e.s de la Couronne
- les services de police du territoire
- le CAVAC
- les agents de probation
- le CISSS (direction santé mentale, services courants, dépendance et jeunesse)
- les trois maisons d'hébergement du territoire
- Via l'anse
- le centre de crise et de prévention du suicide
- le Pont du Suroît (organisme d'aide aux personnes aux prises avec un problème de santé mentale)

Clientèle visée

L'Entente P.H.A.R.E. vient en aide à toutes les personnes impliquées dans une situation à risque d'homicide conjugal intrafamilial par le biais d'un mécanisme de concertation entre plusieurs partenaires implantés sur le terrain.

Apport spécifique de l'organisme

L'Entente P.H.A.R.E. Vaudreuil-Soulanges, Suroît et Haut-St-Laurent vise à réduire et éviter les homicides conjugaux et intrafamiliaux, notamment grâce à une intervention rapide et concertée. En moins de deux heures, tous les partenaires sont capables de se réunir afin de discuter d'une situation à haut risque. C'est cette rapidité d'action qui fait la particularité de l'Entente. Les partenaires travaillent également à faire connaître l'Entente sur le territoire ainsi qu'à sensibiliser les personnes impliquées dans les situations à risque. Les intervenant.e.s s'appuient sur des grilles d'évaluation des risques afin de garantir à la fois un filet de sécurité très précis pour les familles et aussi un sentiment de collaboration entre les acteurs.

GROUPE A-GIR

Historique

En 1996, un double homicide intrafamilial suivi du suicide de l'agresseur entraîne le coroner en charge du dossier à émettre des recommandations en regard de la gestion institutionnelle de la violence conjugale au Québec. C'est à la suite de ces recommandations qu'en 1998 débute une concertation à Laval, initiée par le service de police du territoire. Cette concertation réunit les partenaires qui travaillent en violence conjugale et propose la mise en place d'un groupe de concertation et d'intervention rapide pour les dossiers considérés à haut risque.

Fonctionnement et services

Jusqu'en 2021, le bon fonctionnement des activités du groupe A-GIR s'est fait uniquement par l'implication des organisations participantes, sans budget ni structure formelle. Ayant obtenu un soutien financier du Secrétariat à la condition féminine, dans le cadre d'un appel de projet spécifique visant la consolidation des cellules d'intervention rapide existantes, le groupe a tout récemment embauché une coordonnatrice. Bien que la structure soit donc en changement, le fonctionnement de base, qui a depuis longtemps fait ses preuves, restera le même. Les objectifs visés par cet ajout, sont notamment, d'assurer un suivi plus serré des situations traitées par le groupe, d'offrir un meilleur accompagnement aux nouveaux répondants institutionnels et de permettre une formation continue des intervenants du territoire. L'ensemble des partenaires se réunit deux fois par année. Le partage de statistiques, le maintien de la mobilisation des partenaires, le partage d'informations et les résumés des interventions de la cellule de crise sans renseignements nominatifs favorisent la discussion clinique et l'amélioration des pratiques. Les répondants détiennent des pouvoirs particuliers puisqu'ils sont dans un processus de prise de décision et d'actions rapides. Ces derniers s'engagent à maintenir la confidentialité des informations recueillies pour les fins de l'intervention. Les répondants sont imputables des actions suivantes : participer lorsque sollicités aux rencontres d'A-GIR,

À propos

...

Type d'ISJ : mécanisme de gestion collective des situations à haut risque

Année de mise en service : 1997

Territoire desservi : Laval

Mission : assurer une intervention rapide lors de dossiers de violence conjugale à haut risque d'homicide conjugal et/ou intrafamilial. Les intervenant.e.s impliqués dans le groupe A-GIR travaillent de concert dans le but d'établir et de mettre en œuvre un plan d'intervention dans les 24 à 48 heures suivant l'évaluation du risque.

Contact :
Jenny Godmer
Coordonnatrice A-GIR
AGIRLAVAL@AGIRLaval.onmicrosoft.com



ouvrir l'accès aux services de l'établissement auquel il est rattaché et sensibiliser son propre milieu. Dès qu'un intervenant du réseau est face à une situation où il considère qu'il y a un risque d'homicide ou de suicide, il se réfère à son répondant institutionnel pour une analyse plus poussée de la situation. Si le répondant est d'avis qu'il y a un motif raisonnable de croire qu'il y a un risque sérieux de mort ou de blessures graves, il contacte par téléphone l'un des coresponsables de la cellule de crise après avoir complété la grille de collecte de données, tout en maintenant la confidentialité, sauf si la situation inspire un sentiment d'urgence et demande la mise en place de mesures de protections rapides. Lors du déclenchement d'une cellule de crise, en 24 à 48 heures, les principaux acteurs sont convoqués à une rencontre de concertation. Sont présents l'organisme référent, les coordonnateurs et les partenaires membres de la cellule, lesquels vont partager les renseignements nécessaires pour prévenir l'homicide, le suicide ou les blessures graves. Ensemble, ils vont élaborer un plan d'action concerté afin de mettre en place des filets de sécurité et de gérer du mieux possible les situations à risque. Les partenaires font également un suivi des développements ainsi que des rencontres de suivi au besoin.

Coordonnateurs

Les coresponsables du groupe A-GIR sont :

- la maison de L'Esther (coordonnatrice générale)
- l'urgence sociale (chef de division)
- le Lieutenant-détective de l'unité d'enquête désignée

Partenaires

Le groupe A-GIR travaille principalement en partenariat avec le DPCP, le secteur des enquêtes du Service de police de Laval, la DPJ, les maisons d'hébergement du territoire, le CAVAC, le CISSS de Laval, le Bouclier d'Athéna qui est un organisme pour femmes victimes de violence familiale membres de communautés ethnoculturelles, l'organisme pour conjoints CHOC, le centre de crise et de prévention du suicide L'Îlot, l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, les services de probation et les Mesures alternatives jeunesse de Laval (MAJL).

Clientèle visée

Le groupe A-GIR travaille en collaboration avec les acteurs du terrain afin d'assurer la sécurité des victimes de violence conjugale et familiale.

Apport spécifique de l'organisme

Le groupe A-GIR se veut comme un lieu de discussion et de soutien technique pour l'ensemble des répondants institutionnels et sensibilise les partenaires au risque d'homicide conjugal et de suicide. La structure de l'organisme permet aux partenaires de reconnaître l'importance de la problématique de la violence conjugale.

PROJET RABASKA

Historique

Depuis 2013, à partir de différentes instances de concertation en Abitibi-Témiscamingue, les partenaires manifestaient un désir de mieux collaborer dans les situations à haut risque d'homicides conjugaux ou intrafamiliaux. Mais c'est réellement suite à un évènement marquant, qui impliquait plusieurs partenaires en violence conjugale, que la mobilisation s'est cristallisée. Lors d'une rencontre déterminante entre les partenaires en réponse à cet évènement, ceux-ci se sont mobilisés afin de mettre en place un modèle de gestion des risques d'homicides conjugaux ou intrafamiliaux qui correspond aux valeurs et aux caractéristiques de leur territoire. Soutenu par une subvention de Condition féminine Canada, un comité de démarrage a vu le jour en 2015.

Après de nombreuses consultations et démarches de concertation, un projet pilote voit le jour en 2017 dans la MRC d'Abitibi. Le projet Rabaska implante ensuite le modèle dans toute la région. Cette implantation a culminé en 2019, avec la signature d'une entente d'engagement de tous les partenaires concernés.

Fonctionnement et services

Le projet Rabaska vise à gérer les risques d'homicide conjugaux ou intrafamiliaux. Dans cette optique, le comité de suivi Rabaska a développé un langage commun qui se traduit par la grille d'appréciation du risque homicidaire utilisée par Rabaska et créée par le CRI-VIFF et À cœur d'hommes. Cette grille appuie l'ensemble des décisions et permet de donner des pistes de stratégies pour diminuer le risque et assurer la sécurité des personnes à risque. Le projet Rabaska est constitué de répondants institutionnels présents dans chacune des organisations partenaires ainsi que de quatre coordonnateurs régionaux. Lorsqu'un.e intervenant.e terrain identifie une situation à risque en contexte de violence conjugale ou familiale, celui-ci va consulter son répondant institutionnel pour faire une première appréciation du risque. Ensemble, ils peuvent soit prendre la décision de gérer le risque à leur niveau ou de faire

À propos

...

Type d'ISJ : mécanisme de gestion collective des situations à haut risque

Année de mise en service : 2017

Territoire desservi : Abitibi-Témiscamingue

Mission : améliorer la collaboration entre différents services en matière de violence conjugale lors d'une situation à risque d'homicide conjugal et/ou intrafamilial sur le territoire et rassembler les ressources afin de créer des filets de sécurité autour des personnes vivant cette situation à risque, que ce soit les femmes, les hommes et les enfants.

Contact :

Anne-Renée Jacob
Directrice du projet Rabaska
(819) 444-8737
info@rabaska-at.com



appel à Rabaska. Dans ce cas, Rabaska offre aux répondants l'expertise des coordonnateurs dans l'appréciation du risque et la gestion de la confidentialité, l'accès à d'autres répondants et, ultimement, un plan d'action concret pour répondre aux besoins des parties impliquées. La première appréciation du risque se fait sans données nominatives. Lorsque la situation présente des risques sérieux de blessures ou d'homicide, le coordonnateur peut prendre la décision de lever la confidentialité et de réunir les partenaires afin de discuter du dossier lors d'une cellule de crise en nommant les personnes impliquées dans la situation à risque. Cette levée de la confidentialité permet aux acteurs de récolter certaines informations, notamment vis-à-vis de l'agresseur afin de mettre en place un plan d'action pour protéger les personnes victimes et faire une appréciation du risque adaptée à la situation du conjoint ou de l'ex-conjoint. En plus de la cellule de crise, Rabaska est composé d'un comité de suivi qui assure la formation continue et le maintien des compétences des organisations en matière de prévention et d'évaluation des situations à haut risque d'homicide conjugal ou intrafamilial. Le comité de suivi maintient également les liens et les réflexes de concertation et de collaboration en cas de situation de crise.

Coordonnateurs

Le projet Rabaska est soutenu par quatre coordonnateurs régionaux, le SATAS, le CAVAC, la SQ et la maison d'aide et d'hébergement en violence conjugale Alternative pour Elles. Ces coordonnateurs ont un mandat de deux ans renouvelable. Les coordonnateurs ont le mandat de faire l'appréciation du risque, lorsque sollicités par les répondants, de déterminer si la levée de la confidentialité est nécessaire, et de déterminer un plan d'action avec les partenaires impliqués.

Partenaires

En plus des quatre coordonnateurs régionaux, le projet Rabaska travaille en partenariat avec le DPCP, la DPJ, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et le centre de prévention du suicide. Rabaska offre également de la formation à d'autres acteurs en violence conjugale comme les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la CQLC, les services de psychiatrie, les services des urgences et les centres de la petite enfance (CPE).

Clientèle visée

Le projet Rabaska s'adresse aux acteurs en violence conjugale qui peuvent faire une différence face aux situations à haut risque d'homicide conjugal ou intrafamilial.

Apport spécifique de l'organisme

Le projet Rabaska a permis d'introduire le partenariat dans des domaines connexes en mettant de l'avant les bases de la collaboration en contexte de travail et l'importance d'un objectif commun. Les différents acteurs intègrent les méthodes de partenariat et les développent à leurs



champs d'expertise. Les principes du projet Rabaska font en sorte qu'il inclut, dans son intervention, l'ensemble des personnes gravitant autour d'une situation de violence conjugale. Ainsi, l'entente vise non seulement à protéger les personnes victimes, mais également à venir en aide aux agresseurs dans le cadre de l'objectif commun qui est de sauver des vies. Le projet Rabaska souhaite valider les sentiments de crainte des personnes victimes afin qu'elles se sentent crues, soutenues et protégées.



CONCLUSION

Le répertoire des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale met de l'avant l'ingéniosité des différents organismes et institutions qui ont choisi de travailler ensemble, en concertation, pour favoriser la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale. La collaboration entre les acteurs est centrale pour offrir aux victimes, aux enfants et aux (ex)conjointes le soutien dont ils ont besoin. L'établissement d'un langage commun, d'une connaissance fine des services offerts par chacun des partenaires, et surtout, l'établissement d'un objectif commun aura permis la mise en place de plusieurs initiatives sociojudiciaires visant à produire un réel impact sur les situations de violence conjugale. Il ressort de la présentation que les initiatives d'accompagnement judiciaire dédiées à la violence conjugale répondent essentiellement aux besoins d'information et de soutien des victimes en offrant un lieu sécuritaire où les victimes peuvent faire valoir leur point de vue, se sentir écoutées et intégrées au processus judiciaire. Les services offerts dans le cadre de ces initiatives ont pour ultime objectif de permettre à la victime de prendre une décision éclairée pour son avenir.

Dans le cadre des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale de type mécanismes de gestion collective des situations à haut risque, la collaboration intersectorielle permet aux intervenants impliqués de travailler en amont, auprès de la famille concernée, pour prévenir les risques d'homicides intrafamiliaux et de suicide en contexte de violence conjugale. La formation de l'ensemble des personnes gravitant autour d'une situation de violence conjugale, la connaissance pointue des services offerts par les organismes de la région, ainsi qu'une équipe de coordonnateurs détenant une expertise dans l'évaluation des risques constituent autant d'éléments pouvant contribuer à sauver des vies.

Par le biais de ce répertoire, nous voulions faire connaître les modèles d'initiatives sociojudiciaires déjà existants pour qu'ils puissent en inspirer d'autres. Déjà, plusieurs mécanismes de gestion collective des situations à haut risque sont présentement en développement dans quelques régions, notamment à Montréal, Longueuil, Saint-Hyacinthe et en Outaouais. Le financement récemment annoncé par le Gouvernement du Québec permettra à un plus grand nombre de régions du Québec de mettre en place des mécanismes de gestion collective des situations à haut risque pour prévenir d'autres homicides conjugaux et intrafamiliaux.

De son côté, l'annonce de la mise en place de projets-pilotes de tribunaux spécialisés en violence conjugale et sexuelle est certainement bienvenue du point des victimes de violence conjugale et des organismes œuvrant auprès d'elles. Pour la suite des choses, la parole des expertes de vécu, comme l'expertise psychosociale et communautaire des intervenants spécialisés en violence conjugale et les connaissances scientifiques développées en la matière devraient être entendus afin que soit créé un tribunal spécialisé qui tienne compte des besoins des victimes de violence conjugale quant à l'accès à la justice.



La prochaine étape de ce projet consistera dans la mise en forme d'un outil réflexif sur les pratiques prometteuses des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale, tirées des entretiens effectués avec les représentants des ISJ inclus dans le répertoire et enrichit des discussions tenues dans le cadre de l'activité de réseautage et d'échange Initiatives sociojudiciaires en violence conjugale : état des pratiques et perspectives d'avenir dans une démarche de mobilisation et diffusion des connaissances.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

A-GIR : Arrimage - groupe d'intervention rapide

C

CALACS : Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CISSS / CIUSSS : Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux

CLSC : Centre local de services communautaires

CPE : Centres de la petite enfance

CQLC : Commission québécoise des libérations conditionnelles

CRI-VIFF : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes

CSVC : Carrefour sécurité en violence conjugale

D

DPCP : Directeur aux poursuites criminelles et pénales

DPPC : Direction des poursuites pénales et criminelles de la cour municipale

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

I

ISJ : initiative sociojudiciaire

IVAC : indemnisation des victimes d'actes criminels

M

MRC : Municipalité régionale de comté

P

P.H.A.R.E. : Prévention des homicides intrafamiliaux par des actions rapides et engagées

R

RMFVC : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

S

SAS-Femmes : Collectif de recherches et d'actions pour la sécurité, l'autonomie et la santé de toutes les femmes

SATAS : Service d'aide et de traitement en apprentissage social

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

SQ : Sûreté du Québec

T

Trajetvi : Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide

TSVC : Tribunal spécialisé en violence conjugale

U

UdeM : Université de Montréal

UQAM : Université du Québec à Montréal

UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières

V

VC : violence conjugale

BIBLIOGRAPHIE

Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È.-M., Chagnon, R., Dubé, M., Cousineau, M.-M., Lapierre, S., Sheehy, E., Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Regroupement québécois des CALACS, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle & Gagnon, C. (2018). Femmes victimes de violence et système de justice pénale : Expériences, obstacles et pistes de solution. Service aux collectivités de l'UQAM/RMFVVC/FMHF/RQCALACS/CLES.

Lalande, C. (2019). Intervention sociojudiciaire en violence conjugale au Québec : Représentations professionnelles des intervenantes qui en font l'expérience. Thèse de doctorat. Université de Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21785>

Lévesque, L. (2019). "Agressions sexuelles et violence conjugale : Création d'un comité d'experts". L'actualité. <https://lactualite.com/actualites/agressions-sexuelles-et-violence-conjugale-creation-dun-comite-dexperts/>

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2015). LES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL AU QUÉBEC EN 2015. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2015/violence_conjugale_2015_01.pdf

Morier, Y., Centre Éducatif et culturel, Bluteau, C., Bruneau, G., Lessard, C., & Beaudet, P. (1991). Intervention sociojudiciaire en violence conjugale. Centre Éducatif et culturel : Wilson & Lafleur.

Pineda, A. (2019). "Violences sexuelles : Québec s'en remet à un comité d'experts". Le Devoir. Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/574712/budget-reactions-violence-faite-aux-femmes>

Réseau des CAVAC (2020). Implication du Réseau des CAVAC en matière de violence conjugale au Québec. Programmes de gestion du risque, initiatives psychosociauxjudiciaires, ressources.

Samson, C., Veilleux, F. (2017). Mise en œuvre d'une procédure d'intervention sociojudiciaire pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées : Entente sociojudiciaire Mauricie-Centre-du-Québec : bilan du projet pilote. Ministère de la famille. Québec (Province). <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3180738>

Statistique Canada. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>



ÉDITIONS SAS - FEMMES

Collectif de recherches et d'actions
pour la **sécurité**, l'**autonomie**
et la **santé** de toutes les **femmes**